



Note d'information relative à l'offre de "parts de la coopérative" par Emissions Zero SC

Le présent document a été établi par Emissions Zéro SC, ci-après dénommée "**EZ**".

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 22/8/2024.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Emissions Zéro (« EZ ») détient des sociétés de production d'énergies renouvelables, et donc supporte indirectement des risques liés à ces filiales. En cas de concrétisation de risque au sein d'une filiale, la conséquence pour EZ est un risque de non-retour sur
---	---

	<p>investissement, de pertes et de dévaluation de la participation dans la filiale (impactant les chiffres d'EZ).</p> <p>EZ souligne en particulier l'existence des risques opérationnels sur toutes les unités de production directes et également sur les filiales, qui peuvent être liés aux développements, à la production, à la distribution, aux ventes, aux infrastructures, aux permis, etc. Cela inclut les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - retard dans les délais de livraison, retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité, interruption du chantier par des événements extérieurs non-prévisibles, tout cela entraînant un retard au démarrage des opérations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires pour le projet visé, - insuffisance des fonds récoltés entraînant une annulation du projet en cours et la nécessité de trouver de nouveaux projets, - aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (par exemple : absence de vent durant de nombreux mois, ou inondations/ tremblements de terre/ autres phénomènes naturels endommageant les installations des filiales de production), - risques financiers sur les commandes qui ne sont pas encore signées, sur les engagements fonciers, - risques liés aux contraintes de réalisation des travaux dépendantes des activités du site, et risques sur le planning, - risque de fluctuation des prix de vente de l'électricité et des certificats verts impactant la rentabilité des filiales de production (les certificats verts étant attribués en fonction de la production d'électricité mais leur prix est lié aux conditions du marché).
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Il n'y a pas de subvention.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>Le Conseil d'administration d'EZ (« CA ») est sous la supervision de l'Assemblée Générale des coopérateurs (composée d'environ 2900 coopérateurs).</p> <p>Le CA est actuellement composé de 6 membres et il existe un risque de dépendance vis-à-vis de personnes à responsabilité clé. Le risque que des administrateurs démissionnent existe et il se peut qu'il ne puisse être pourvu à leur remplacement immédiat. Une telle situation pourrait (i) avoir un impact négatif à court et moyen terme le son développement d'EZ et ses résultats, et (ii) entraîner quelques retards dans la gestion des dossiers. Toutefois, pour pallier ce risque et permettre qu'un suivi soit assuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute la documentation et les documents de suivi relatifs aux activités de la société sont stockés sur un système informatique appartenant à la coopérative, et - de manière générale, le CA veille à la bonne constitution de

	<p>ses équipes et à leur renouvellement constant afin de toujours garder à bord des personnes pouvant occuper des postes à responsabilité.</p> <p>De plus, la coopérative emploie des experts indépendants en fonction des besoins pour chacun des projets. Ces gestionnaires de projets sont également des personnes à responsabilités clés. Les projets sont gérés par des équipes composées de coopérateurs et d'experts.</p> <p>Il y a également un Conseil Consultatif des Coopérateurs, un groupe de réflexion, qui est garant des Statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur, et qui est consulté préalablement aux grandes décisions stratégiques notamment les investissements et désinvestissements financiers significatifs. Ce Conseil observe également les réunions de CA.</p>
Autres risques :	Néant

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue Nanon 98, 5000 Namur, Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative (SC)
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0888.239.292
1.4 Site internet	https://www.emissions-zero.coop
2. Activités de l'émetteur	<p>La société a pour objet la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des techniques environnementales en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la production d'électricité éolienne, solaire, hydraulique ou utilisant la biomasse, - la production de chaleur et/ou la cogénération utilisant le solaire, la biomasse, - le traitement des eaux, des déchets solides organiques ou non. <p>Toute activité liée à l'utilisation rationnelle des énergies, liées à l'optimisation de la performance énergétique ainsi que celles liées à la sensibilisation à propos des enjeux de la transition énergétique.</p>
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	W.Alter, Société Anonyme d'Intérêt Public BE 0455.653.441 faisant partie du groupe Wallonie Entreprendre. W.Alter est un

	partenaire financier de projets d'économie sociale en Wallonie.
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Sortie du capital souhaitée par W.Alter par remboursement ou vente de sa participation dans un délais de 5 à 7 ans après sa prise de participation.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	La société est gérée par son conseil d'administration composé des 6 personnes suivantes : SCHWARZBAUM Gaetan GILLON Xavier STAMATOUKOS Dimitris GOSSIAUX Lucas KISIEL Alain MAHIAT Michel
5.2 Identité des membres du comité de direction.	SCHWARZBAUM Gaetan, MAHIAT Michel, STAMATOUKOS Dimitris, WOUTERS Anne.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Il n'y a pas d'administrateur délégué. La gestion journalière est confiée à une directrice WOUTERS Anne.
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Les membres du CA exercent leurs mandats bénévolement, aucune pension, retraite ou autre n'est provisionné (cf. article 14 des statuts quant au fait que le mandat est non-rémunéré). La direction de la coopérative est rémunérée selon ses prestations et tout au plus 50.000€/an (cf. au dernier alinéa de l'article 16 des statuts prévoyant que les délégations du CA peuvent être rémunérées).
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Les personnes visées au point 4 n'ont pas fait l'objet de condamnations visées à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres de l'organe légal d'administration, du comité de direction ou des organes de gestion journalière de l'émetteur.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de commissaire aux comptes pour les exercices comptables de 2022 à 2023. Patric NARDI et Julien DINANT ont été mandatés en tant que vérificateurs aux comptes pour la période 2022 à 2023. Le mandat de Julien DINANT a été reconduit pour le prochain

	exercice comptable (2024).
--	----------------------------

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Les comptes de la société 31/12/2022 et au 31/12/2023 ont été audités par des vérificateurs aux comptes nommés et approuvés par l'assemblée générale de la société. L'audit des vérificateurs aux comptes est annexé au rapport annuel disponible sur le site internet de la coopérative.
2. Fonds de roulement net.	Bilan au 30/06/2024 (estimation) : 851.660 €
3.1 Capitaux propres.	Bilan au 30/06/2024 (estimation) : 6.955.900 € Ratio de solvabilité au 30/06/2024 (estimation) : 87%
3.2 Endettement.	Bilan au 30/06/2024 (estimation) : 751.230 €
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Le break-even a déjà été atteint. La société est en bénéfice régulier.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	La valeur comptable d'une part est supérieure à la valeur nominale des parts.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	En 2023, la coopérative n'a pas effectué de levée de fonds particulière mais acceptait toutefois l'entrée de nouveaux coopérateurs (elle a levé 170.820 EUR en 2023). En 2024, démarrage de la production de l'éolienne d'Houdeng-Goegnies (MBH), démarrage du projet de chaudière biomasse de Rièzes et Sart. Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs de la situation financière ou commerciale.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun.
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 part à 260 €.
1.3 Montant maximal de souscription par	Aucun.

investisseur.	
2. Prix total des instruments de placement offerts.	487.000 €.
2.1. Destinataire de l'offre	Investisseurs sur le territoire belge.
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	L'offre est ouverte en date du 22/08/2024.
3.2 Date de clôture de l'offre.	L'offre est ouverte jusqu'au 21/08/2025. Elle peut être clôturée prématurément si le capital souhaité est atteint.
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions.
4. Droit de vote attaché aux parts.	L'assemblée générale se compose de tous les associés. Chaque associé dispose d'une voix, et ce quel que soit le nombre de parts qu'il détient (cf. article 22, alinéa 3 des statuts).
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	La société est administrée par un conseil d'administration composé de minimum 3 membres et de maximum 9 membres, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de quatre ans renouvelables. Il n'y a pas de quorum et pas de double majorité. Il y a actuellement 6 administrateurs.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription.	En cas de sursouscription, les derniers arrivés seront remboursés intégralement.
8. Autres caractéristiques de l'offre.	L'offre de parts permet de remplir une condition à la possibilité de se fournir en électricité auprès de COCITER, un fournisseur d'électricité verte, locale et citoyenne. En pratique : COCITER se fournit en électricité auprès de coopératives (dont EZ), et COCITER fournit cette électricité à ses clients qui sont eux-mêmes coopérateurs dans les coopératives partenaires (c'est une des conditions pour être client COCITER).

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	La coopérative EZ a obtenu un appel d'offre pour la mise en place de panneaux photovoltaïques et d'ombrières sur le parking du musée Sparkoh ! de Frameries. Le montant à investir est d'un peu plus de 812.000 €. Ce montant
--	--

	<p>comprend les panneaux, les ombrières et les frais de travaux. Selon les dernières estimations techniques, cette installation de 489,5 kWc permettra de produire approximativement et 452.424 kWh par an.</p> <p>L'objectif de la coopérative EZ est de financer cet investissement de 812.000 € (i) par une levée de fonds (parts) de 487.000 €, et (ii) par un crédit bancaire de 325.000 €.</p> <p>La commande des panneaux solaires sera effective en août/septembre 2024.</p> <p>Le démarrage de l'activité est prévu en avril 2025.</p>
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	<p>Le CAPEX du projet estimé à 812.000 € inclut les postes suivants : les ombrières, la sécurité, les panneaux photovoltaïques, les onduleurs, le raccordement AC/DC, la main d'œuvre, le génie civil et l'éclairage, la liaison HT, les frais de notaire, de gestion administrative et de réserve.</p> <p>Le reste des fonds issus de la levée de fonds et du prêt bancaire sera utilisé pour couvrir le besoin en fonds de roulement et l'OPEX d'un montant moyen de 5.000 €/an. Cela couvre les charges annuelles pour le contrôle des compteurs, les assurances, les taxes, les frais de gestion, etc.</p> <p>Les montants susmentionnés investis seront suffisants pour la réalisation de projet. Au cas où les fonds récoltés ne seraient pas suffisants, la coopérative pourra envisager de lancer une nouvelle levée de fonds.</p>
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Comme précisé sous le point III., 1., EZ souscrira à un emprunt bancaire complémentaire d'au moins 350.000 € auprès d'un établissement de crédit agréé en Belgique.
4. Pour plus d'information veuillez consulter notre site internet : www.emissions-zero.coop	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Parts dans la coopérative Emissions Zéro.
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros.
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Part normale de coopérateur (la société n'a pas émis de parts de différentes catégories, il n'y a qu'un type de parts).
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	260 €.

2.4 Valeur comptable de la part (estimée au 30/06/2024)	278 €.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre.	Oui, en cas de vente de la part. En cas de démission, le remboursement des parts est plafonné à leur valeur nominale.
2.6 Plus-value.	Néant.
3. Modalités de remboursement.	<p>Conformément à l'article 11 des statuts de la coopérative :</p> <p>Tout coopérateur peut démissionner de la société, la démission prenant effet au maximum 3 semaines à partir de la date de notification de la démission.</p> <p>Les coopérateurs sont autorisés à démissionner partiellement, sans toutefois pouvoir fractionner une ou plusieurs parts.</p> <p>Leur demande de démission, dûment signée, est adressée sous pli recommandé ou par courriel ayant fait l'objet d'un accusé de réception, au siège de la Société.</p> <p>Cette démission est ensuite transcrite au registre des coopérateurs.</p> <p>En toute hypothèse, le remboursement des parts n'est autorisé que dans la mesure où l'actif net de la Société n'est pas négatif ou le deviendrait à la suite du remboursement, ou le nombre des coopérateurs ne serait réduit à moins de cinq.</p> <p>La démission d'un coopérateur peut être refusée si elle a pour effet de provoquer la liquidation de la Société.</p> <p>Si le CA refuse de constater la démission, elle est reçue au Greffe du Tribunal de l'Entreprise du siège de la Société. Le Greffier en dresse procès-verbal et en donne connaissance à la Société par lettre recommandée envoyée dans les vingt-quatre heures. Les mêmes conditions de formes et délais sont applicables en cas de retrait partiel.</p> <p>Le montant remboursé, correspondant aux parts pour lesquelles le coopérateur concerné demande sa démission ou est exclu, est égal au montant réellement libéré et non encore remboursé pour ces actions sans cependant être supérieur au montant d'acquisition.</p> <p>Il ne peut prétendre à aucune part dans les capitaux indisponibles de la Société. En aucun cas, il ne peut obtenir plus que la valeur de souscription de ses parts.</p> <p>Le paiement intervient dans le courant de l'exercice suivant si ses parts ont été entièrement libérées depuis plus de trois ans, pour autant que les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit post posé jusqu'à ce que</p>

	<p>les distributions soient à nouveau permises. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant. Si les parts n'ont pas été entièrement libérées depuis plus de trois ans, le paiement intervient dans le courant de l'exercice qui suit la troisième année après la libération des parts, pour autant que les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit post posé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant.</p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité.	<p>Les dettes bancaires ont le premier rang, les emprunts subordonnés le rang suivant. La part de coopérateur a le même rang qu'une action de société, soit le dernier.</p>
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	<p>Conformément à l'article 8 des statuts de la coopérative :</p> <p>1) Cessions entre vifs Les parts sont cessibles, moyennant la constatation par le Conseil d'Administration du respect des conditions d'admission, entre vifs à un autre coopérateur. Elles peuvent être cédées ou transmises à des tiers à condition que ceux-ci remplissent les conditions d'admission de l'article 9, et ce, à peine de nullité.</p> <p>2) Transmissions pour cause de mort En cas de décès d'une personne physique détentrice de parts de la Société, les parts seront transmises à ses héritiers légaux ou testamentaires sans admission, par dérogation à l'Article 8. Les héritiers légaux et testamentaires ne pourront toutefois souscrire à de nouveaux apports ou recevoir d'autres parts qu'après leur admission comme coopérateurs par le CA. Les héritiers légaux communiquent au Conseil d'Administration le décès du coopérateur ainsi que les informations relatives à la transmission de ses parts afin qu'il puisse constater cette transmission dans le registre des parts. À défaut de communication, les droits afférents aux parts sont suspendus.</p>
7. Politique de dividende.	<p>Le dividende est fixé par l'Assemblée Générale. Conformément à l'article 29 des statuts de la coopérative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dividende octroyé aux parts du capital social ne peut dépasser le taux fixé par le Roi pour les sociétés coopératives agréées par le Conseil national de la coopération (taux de 6% aujourd'hui), et - le montant du dividende à verser aux coopérateurs ne peut être arrêté qu'après fixation d'un montant que la coopérative réserve aux projets ou

	affectations qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de ses objets, buts et finalités.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	La date de paiement du dividende en cas de distribution est fixée par l'assemblée générale (souvent, tout dividende est distribué avant le 30 juin pour le dividende relatif à l'affectation du résultat de l'exercice précédent).

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Toutefois, les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu sont exemptées de la retenue à la source sur le premier versement des dividendes. Pour l'année de revenus 2024, année d'évaluation 2025, le montant de l'exonération est de 833 €.
Plainte concernant le produit financier :	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Emissions Zéro, Rue Nanon 98, 5000 Namur info@emissions-zero.coop Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).
Droit applicable au produit financier :	La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge
Autres :	Compte bancaire : BE31 5230 4252 2855 Site internet : https://www.emissions-zero.coop/ Email : info@emissions-zero.coop

Modification de l'offre de « parts de la coopérative » offertes par Emissions Zero SC

SUPPLEMENT A LA NOTE D'INFORMATION du 22/08/2024

Le présent document a été établi par Gaetan Schwarzbaum, Président du Conseil d'administration de Emissions Zéro SC.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Ce supplément à la note d'information est correct à la date du 17/02/2025.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018, le présent supplément a pour objet de modifier ce qui suit dans la note d'information relative à l'offre de « parts sociales de la coopérative » par Emissions Zero SC du 22/08/2024 :

- 1) Dans la partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée, le texte du point Autres est remplacé par :

L'investissement supplémentaire dans SeaCoop comporte des risques opérationnels similaires à tout investissement dans d'autres sociétés exploitantes de parcs éoliens (dans des SPVs). Ces risques sont maîtrisés grâce à des analyses de rentabilité, de production d'électricité, etc., effectuées par SeaCoop.

- 2) Dans la partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement, A. – Description de l'offre, le texte du point 2. Prix total des instruments de placement offerts est remplacé par :

723.250 €.

- 3) Dans la partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement, B. – Raisons de l'offre, le texte du point 1. Utilisation projetée des montants recueillis est remplacé par :

La coopérative EZ (i) a obtenu un appel d'offre pour la mise en place de panneaux photovoltaïques et d'ombrières sur le parking du musée Sparkoh ! de

Frameries, et (ii) va investir indirectement, via la coopérative SeaCoop, dans l'acquisition d'un parc éolien offshore existant.

(i) Quant au placement de panneaux photovoltaïques

Le montant à investir est d'un peu plus de 812.000 €. Ce montant comprend les panneaux, les ombrières et les frais de travaux. Selon les dernières estimations techniques, cette installation de 489,5 kWc permettra de produire approximativement et 452.424 kWh par an.

L'objectif de la coopérative EZ est de financer cet investissement de 812.000 € par une levée de fonds (parts) pour un montant de 487.000 €, et par un crédit bancaire de 325.000 €.

La commande des panneaux solaires sera effective au premier trimestre 2025.

Le démarrage de l'activité est prévu au quatrième trimestre 2025.

(ii) Quant à l'investissement dans un parc éolien offshore

La société Northwind NV est propriétaire d'un parc éolien dans la zone Est de la mer du Nord belge, un parc opérationnel depuis 2014.

La présente émission de parts permettra à la coopérative EZ d'investir un montant supplémentaire de 472.500 € dans SeaCoop, par une prise de parts. Ce montant servira à ce que SeaCoop ensuite puisse acquérir 10 % des actions de la société Aspiravi Offshore NV (société qui détient 70 % de la société Northwind NV), pour un prix total d'environ 20,7 millions EUR.

L'objectif de la coopérative EZ est de financer cet investissement additionnel dans SeaCoop de 472.500 € par une levée de fonds (parts) pour un montant de 236.250 €, et par un prêt de W.Alter de 236.250 €.

- 4) Dans la partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement, B. – Raisons de l'offre, le texte du point 2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser est remplacé par :

Concernant le placement de panneaux photovoltaïques, le CAPEX du projet estimé à 812.000 € inclut les postes suivants : les ombrières, la sécurité, les panneaux photovoltaïques, les onduleurs, le raccordement AC/DC, la main d'œuvre, le génie civil et l'éclairage, la liaison HT, les frais de notaire, de gestion administrative et de réserve. Le reste des fonds issus de la levée de fonds et du prêt bancaire sera utilisé pour couvrir le besoin en fonds de roulement et l'OPEX d'un montant moyen de 5.000 €/an. Cela couvre les charges

annuelles pour le contrôle des compteurs, les assurances, les taxes, les frais de gestion, etc.

Les montants susmentionnés investis seront suffisants pour la réalisation de projet. Au cas où les fonds récoltés ne seraient pas suffisants, la coopérative pourra envisager de lancer une nouvelle levée de fonds.

Concernant l'investissement dans un parc éolien offshore, la coopérative EZ s'est engagée à augmenter sa participation dans SeaCoop à hauteur de 472.500 €.

- 5) Dans la partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement, B. – Raisons de l'offre, le texte du point 3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet est remplacé par :

Comme précisé sous le point III., 1. :

- **pour le projet de panneaux photovoltaïques, EZ souscrira à un emprunt bancaire complémentaire d'au moins 325.000 € auprès d'un établissement de crédit agréé en Belgique,**
- **pour la prise de parts additionnelles dans SeaCoop, EZ a déjà souscrit à un emprunt de W.Alter pour 236.250 € (convention de prêt signée).**

En conformité avec l'article 15 précité, cette modification ouvre un droit de rétractation aux investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter les instruments de placement ou d'y souscrire avant que le supplément n'ait été publié. Ce droit de révoquer leur acceptation est valable pour une durée de deux jours ouvrables après la publication du présent supplément, soit jusqu'au 20 février 2025 inclus. La demande doit être adressée par email à info@emissions-zero.coop.

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **EMISSIONS ZERO**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Nanon

N° : 98

Boîte :

Code postal : 5000

Commune : Namur

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet : gtfincances@emissions-zero.coop

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0888.239.292

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

06-02-2024

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 25-05-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

KISIEL Alain

Administrateur
Boulevard de la Cense 47
1410 Waterloo
BELGIQUE

STAMATOUKOS Dimitris

Administrateur
rue Jules Destrée 52
6150 Anderlues
BELGIQUE

SCWARZBAUM Gaetan

Administrateur
Chaussée de Bruxelles 576
1410 Waterloo
BELGIQUE

FRANCOIS Joseph

Rue Gambremont 34
7830 Silly
BELGIQUE

GOSSIAUX Lucas

Administrateur
Rue de bure 14
5580 Rochefort
BELGIQUE

INSTALLLE Marc

Rue de Ciergnon 18
5580 Rochefort
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE COLINA 0472997932 Rue des Bleuets 76 C 7160 Chapelle-lez-Herlaimont BELGIQUE	50355730	

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>6.514.801,23</u>	<u>6.217.891,7</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	115.648,75	22.107,91
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	850.739,73	955.971,04
Terrains et constructions		22	473.215	578.225,62
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	2.215,73	2.436,42
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	375.309	375.309
Immobilisations financières	6.1.3	28	5.548.412,75	5.239.812,75
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.164.700,43</u>	<u>1.419.349,3</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	495.965,57	268.850,91
Créances commerciales		40	190.291,02	49.815,93
Autres créances		41	305.674,55	219.034,98
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	410.566,84	950.521,19
Comptes de régularisation		490/1	258.168,02	199.977,2
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	7.679.501,66	7.637.241

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>6.772.055,35</u>	<u>6.644.701,52</u>
Apport		10/11	6.139.640	6.025.500
Disponible		110	6.122.220	6.025.500
Indisponible		111	17.420	
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	313.224,24	345.989,71
Réserves indisponibles		130/1	313.224,24	345.989,71
Réserves statutairement indisponibles		1311	56.048,78	56.048,78
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	257.175,46	289.940,93
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	319.191,11	273.211,81
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	907.446,31	992.539,48
Dettes à plus d'un an	6.3	17	545.382,23	635.664,04
Dettes financières		170/4	545.382,23	635.664,04
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	235.382,23	295.664,04
Autres emprunts		174/0	310.000	340.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	360.853,17	356.875,44
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	90.281,81	89.437,47
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	31.772,01	67.108,17
Fournisseurs		440/4	31.772,01	67.108,17
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	6.437,09	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	51.753,52	65.958,08
Impôts		450/3	51.753,52	65.958,08
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	180.608,74	134.371,72
Comptes de régularisation		492/3	1.210,91	
TOTAL DU PASSIF		10/49	7.679.501,66	7.637.241

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	17.730,05	40.278,81
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	5.908,52	2.562,68
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	54.896,79	16.525,34
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	106.531,31	106.314,86
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	960,26	971
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	206,29	59,9
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-144.864,6	-83.592,29
Produits financiers	6.4	75/76B	385.463,2	151.439,95
Produits financiers récurrents		75	385.463,2	151.439,95
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	11.024,63	17.666,21
Charges financières récurrentes		65	11.024,63	17.444,21
Charges financières non récurrentes		66B		222
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	229.573,97	50.181,45
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	51,22	3.163,89
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	229.522,75	47.017,56
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	229.522,75	47.017,56

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	502.734,56	368.770,28
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	229.522,75	47.017,56
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	273.211,81	321.752,72
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		59.868,8
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	319.191,11	273.211,81
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	183.543,45	155.427,27
Rémunération de l'apport	694	183.543,45	152.929,91
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		2.497,36

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	22.107,91
8029	93.540,84	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	115.648,75	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129		
(21)	115.648,75	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	1.432.993,82
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.300	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.434.293,82	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	477.022,78
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	106.531,31	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	583.554,09	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	850.739,73	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	5.239.812,75
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	308.600	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	5.548.412,75	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	5.548.412,75	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**(42) **90.281,81****Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**8912 **235.382,23****Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**8913 **310.000****DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76	5.908,52	2.562,68
(76A)	5.908,52	2.562,68
(76B)		
66	206,29	281,9
(66A)	206,29	59,9
(66B)		222
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de la SCRL "EMISSIONS ZERO"

Acté dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février 2012. Corrigé par CBB en accord avec AD.

1. Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés par tranche de 20% l'an.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements déjà effectués si pas neufs. La société ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs. Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR.

D'une manière générale, les charges suivantes, relatives à la construction des parcs éoliens, font également l'objet d'une activation dans la rubrique concernée:

- Frais de notaires (droit de superficie, hypothèque etc.);
- Frais de coordination sécurité et santé;
- Frais d'étude de raccordement au réseau (GRD);
- Frais de géomètres;
- Frais d'études pour les demandes de permis unique (études d'incidence environnementale, études radar, études avifaune, etc.);
- Frais pour la participation à des appels d'offres.

La durée de vie des immobilisations corporelles est limitée dans le temps compte tenu de la durée limitée de validité des permis uniques obtenus (20 ans).

Ces durées de vie se résument comme suit:

Immobilisations incorporelles

- Dépenses de développement 5 ans
- Etudes techniques et permis 10 ans

Immobilisations corporelles

- Frais accessoires sur achats de terrains 1 an : (Cf. proposition d. dans <http://www.ipcf.be/Index.asp?Idx=1457>)
- Matériel et outillage - éoliennes et accessoires: 15 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Autres max. 20 ans

3. Les immobilisations financières:

- Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition
- Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale
- Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4. Les créances commerciales et autres créances:

Les créances commerciales sont comptabilisées à la valeur nominale en euros. Elles feront l'objet chaque année d'une estimation prudente quant à leur recouvrabilité. Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

5. Les valeurs disponibles:

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

6. Les dettes:

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

7. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan.

La société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien,

- Une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place à concurrence de 5% du montant global de l'investissement (machines et frais accessoires) avec un minimum de 80 000,00 EUR par machine conformément à la réglementation de la Région Wallonne et ce par parts égales étalées sur 15 ans.

- Une provision pour couvrir le remplacement du générateur 12 ans après la mise en service de l'éolienne à concurrence de 1/12e du prix chaque année.

- Lors du démarrage de chaque parc éolien, les amortissements, la provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place et la provision pour grosses réparations et/ou gros entretiens des éoliennes débutent à partir du premier mois de production.

- Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
Brique de Terre 0684756652 Société coopérative à responsabilité limitée Place Try Colau 13 6042 Lodelinsart BELGIQUE	Parts nominatives	500	33,11		2022-06-30	EUR	142.600	-7.895
Cociter 0508727881 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	Parts nominatives	320	4,14		2021-12-31	EUR	1.405.000	50.092
Corenove 0699603986 Société coopérative à responsabilité limitée Parc Créalis Bâtiment Regain - Rue Phocas Lejeune 25 5032 Mazy BELGIQUE	Parts nominatives	198	26,79		2021-12-31	EUR	151.200	-11.942
EC FAUVILLERS 0765233988 Coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale, de droit public route de Longwy 120 6700 Arlon BELGIQUE	PARTS NOMINATIVES	420	14		2021-12-31	EUR	300.000	-24.670
Hydro-électricité Ourthe et Sambre 0715759634 Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Poirier 3 4570 Marchin BELGIQUE	Parts nominatives	300	25		2021-12-31	EUR	1.400.000	758.147

Les Moulins du Haut Pays 0821754504 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de la Tourelle 53 7370 Dour BELGIQUE	Parts nominatives	499	49,95		2021-12-31	EUR	1.100.000	219.693
MOULIN DU BOIS DE LA HUTTE 0781757345 Société privée à responsabilité limitée RUE NANON 98 5000 Namur BELGIQUE	PARTS NOMINATIVES	670	100					
Monceau Hydro 0635808373 Société anonyme Rue Nanon 98 5000 Namur BELGIQUE	Parts nominatives	375	37,5		2021-12-31	EUR	78.000	250.349
Ochain Energie 0537734049 Société coopérative à responsabilité limitée Rue d'Abée 49 4557 Tinlot BELGIQUE	Parts nominatives	2.500	63,79		2022-06-30	EUR	1.268.740	83.409

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais de personnel

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100		1,1		0,9
101		1.332		1.332
102		54.896,79		54.896,79

A la date de clôture de l'exercice**Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire
 Femmes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
 Employés
 Ouvriers
 Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105		1	0,8
110		1	0,8
111			
112			
113			
120		1	0,8
1200		1	0,8
1201			
1202			
1203			
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134		1	0,8
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		2	1,4
305		2	1,4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803	22,09	5813	
58031		58131	
58032	22,09	58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

En notre qualité d'administrateurs de la coopérative Émissions Zéro, nous avons l'honneur de faire rapport à l'Assemblée générale ordinaire des coopérateurs d'EZ du 25 mai 2024 à la salle Okavango au MUNDO-N [Rue Nanon, 98 - 5000 NAMUR], sur la gestion d'EZ au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 décembre 2023.

Commentaires sur les comptes annuels d'EZ (Art. 28 des Statuts)

Les comptes annuels d'EZ relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'EZ, compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ces comptes annuels, le Conseil d'administration a appliqué les mêmes règles d'évaluation que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels des exercices antérieurs et a mis en œuvre les nouvelles adaptations en accord avec le nouveau CSA.

Les principaux postes des comptes annuels d'EZ sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

1. Compte de résultats

Le résultat d'exploitation fait apparaître, un bénéfice de 196.757,28 € :

- Le chiffre d'affaires réalisé sur cet exercice, s'élève à 193.823,02 € comprenant principalement : le subsidé des bourses coopératives, les frais de gestion d'Ochain Energie et de l'éolienne de Fauvillers, les frais de développement de la SPV Moulin du Bois de la Hutte (éolienne Houdeng-Goegnies), les redevances et certificats verts des panneaux photovoltaïques d'Entra, de Courcelles et de Sparkoh.

Les charges d'exploitation de 371.453,09 € comprennent :

- Les frais de fonctionnement pour 208.858,44 €,
- Les rémunérations d'employés pour 54.896,79 €,
- L'amortissement du programme de gestion des coopérateurs Addme, des installations photovoltaïques d'ENTRA, de Courcelles, ainsi que de Sparkoh pour 106.531,31 €,
- Les autres charges d'exploitation et les charges d'exploitation non récurrentes pour 1.166,55 € ;

Le **résultat financier** affiche un solde positif de 374.438,57 €.

Le **résultat courant avant impôts** fait ainsi apparaître, un bénéfice de 196.808,50 €

Résultat exceptionnel : il n'y a pas de produits et de charges exceptionnels.

Les régularisations d'impôts et le précompte mobilier sur les obligations s'élèvent à 51,22 €.

Le bénéfice net de l'exercice est de 196.757,28 €, ajouté au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 273.211,81 € donne un bénéfice à affecter de 469.969,09 €. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de voter pour un dividende de 3% au prorata temporis de l'année 2023.

Dès lors en fonction de la décision, l'affectation s'effectuera comme suit :

Dividendes à 3%	
Bénéfice cumulé	469.969,09
Prélèvements sur fonds spécifique	32.765,47
Dividendes n %	-183.543,45
Résultat à reporter	319.191,11

2. Bilan

Le **total du bilan** s'élève à 7.679.501,66 € au 31 décembre 2023, contre 7.637.241,00€ au 31 décembre 2022.

Cette augmentation de 42.261,66 € s'explique **notamment** comme suit :

- Une augmentation des immobilisations incorporelles de 93.540,84€ pour le projet du parc éolien de Quevy en codéveloppement.
- Une diminution des immobilisations corporelles de 105.231,31€.

- Une augmentation des immobilisations financières de 308.600,00 €. Principalement dû au prêt subordonné en faveur de la SPV Moulin du Bois de la Hutte (éolienne d'Houdeng-Goegnies) et à notre participation à Seacoop. Les créances long terme diminuent car Energ'lttre, Ochain, SPS, Bois d'Armelle, LacPlume vont effectuer des remboursements au plus tard dans l'année 2024. 10% des parts de la SPV Moulin du bois de la Hutte ont été vendues à la coopérative citoyenne Nosse Moulin.
- Une diminution des actifs circulants de 254.647,87 € correspondant à une diminution de la trésorerie de 539.954,35 €, une augmentation des créances 227.115,66 € et une augmentation du compte de régularisation de 258.168,02€.

Compensée au passif par :

- Une augmentation des capitaux propres de 127.353,83 €,
- Une diminution de 90.281,81 € des dettes à long terme et une augmentation des dettes à court terme de 3.978,73 €.

Evolution des affaires d'EZ (Art.28 des Statuts)

Faits marquants de l'exercice écoulé

Le Conseil d'administration signale que les événements marquants suivants sont survenus durant l'exercice écoulé : le montage de l'éolienne d'Houdeng-Goegnies incluant un souci technique majeur le percement d'une canalisation d'égout qui a pu être réparé sans modification majeure du planning, la vente de 10% des parts de la SPV Moulin du Bois de la Hutte à la coopérative citoyenne Nosse Moulin, des investissements complémentaires dans Seacoop, la démission au poste d'Administrateur d'Alain Dael, et des dividendes de MHP de 193.715,91 € et Ochain Energie 31.500,00 €.

Les administrateurs :

Composition actuelle :

- FRANCOIS Joseph
- INSTALLE Marc
- SCHWARZBAUM Gaëtan
- STAMATOUKOS Dimitris
- KISIEL Alain
- GOSSIAUX Lucas
- MAHIAT Michel

Description des principaux risques et incertitudes auxquels EZ est confrontée

Risques opérationnels

Emissions Zéro détient des sociétés de production, le risque est global sur toutes les activités d'EZ. Il y a un risque de non-retour sur investissement, de pertes et de dévaluation de la part, en cas de dévaluation des sociétés dans lesquels EZ a investi.

Il y a des risques sur les opérations sur toutes les unités de production directes et également sur les filiales. Ces risques peuvent être liés aux développements, à la production, à la distribution, aux ventes, aux infrastructures, aux permis, ...

Cela inclut les risques suivants :

- retard dans les délais de livraison, retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité, interruption du chantier par des événements extérieurs non-prévisibles, tout cela entraînant un retard au démarrage des opérations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires pour le projet en cours de développement.
- aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (par exemple: absence de vent, sécheresse) durant de nombreux mois.
- le changement de politique en matière d'octroi des certificats verts qui représentent une part non-négligeable dans la rentabilité des entreprises liées à EZ et par conséquent d'EZ.

EMISSIONS ZERO - Rue Nanon, 98 - 5000 NAMUR TVA : 0888 239 292

Info@emissions-zero.coop

Page 4 sur 7

Risques liés à l'évolution du marché et à la concurrence existante sur le marché concerné

A priori, EZ n'est exposée à aucun risque ou incertitude liés à la concurrence. Par contre, à travers ses filiales ou les entreprises liées, EZ est exposée aux risques et à l'incertitude du marché de la vente de l'électricité.

Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière

Le conseil d'administration signale qu'à sa meilleure connaissance, il n'existe aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non-financière, qui donnerait un éclairage sur l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation d'EZ différent de celui reflété dans les comptes annuels et les commentaires qui s'y rattachent, notamment stipulés dans le présent rapport.

Evénements marquants survenus après la clôture de l'exercice

Le démarrage des tests pour l'exploitation à pleine puissance de l'éolienne d'Houdeng-Goegnies prévu le 25 avril 2024, le démarrage de la chaudière biomasse au domaine de Riezes-et-Sart prévu en avril 2024.

La démission du Président du Conseil d'administration Joseph François et de notre plus ancien administrateur Marc Installé.

Rapport spécial lié à la réalisation du but social fixé par les Statuts (Art.28 des Statuts)

La Société a pour but principal de générer un impact sociétal positif pour l'Humain et l'Environnement ainsi que de procurer un avantage social, environnemental et/ou économique à ses participants ou au territoire sur lequel la Société exerce ses activités. Elle a pour but principal la satisfaction des besoins et/ou le développement des activités économiques et/ou sociales de ses coopérateurs ou bien de tiers intéressés notamment par la conclusion d'accords avec ceux-ci en vue de la fourniture de biens ou de services ou de l'exécution de travaux dans le cadre de l'activité que la Société exerce ou fait exercer, ainsi que la réponse aux besoins de ses coopérateurs ou de ses Sociétés mères et leurs actionnaires ou des tiers intéressés que ce soit ou non par l'intervention de filiales.

La Société a pour raison d'être que les citoyens se réapproprient la production d'énergie renouvelable afin de réduire les impacts environnementaux et d'augmenter la résilience énergétique des territoires locaux.

Pour ce faire, la coopérative développe des projets de production d'énergie renouvelable : ceux-ci sont décrits dans le rapport d'activités. Cette année a été marquée par la mise en place de l'éolienne à Houdeng-Goegnies, le développement du projet éolien de Quevy, et l'augmentation de capital de Seacoop.

L'installation de la chaudière biomasse au « Domaine de Rièzes et Sart a donc une finalité sociale et sociétal importante puisqu'il vise à assurer l'approvisionnement en chaleur des bâtiments occupés par des personnes seniors et plus sensibles.

La coopérative s'engage chaque année dans des activités de sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources et de l'énergie, des salons et des ateliers. Elle subsidie la création des associations locales qui suivent ses projets, réalisent les visites des sites et gèrent la communication autour de ses actifs de production.

Rapport spécial respect des principes des Coopératives Agréées au Conseil National de la Coopération (CNC)

Les administrateurs ont rédigé un rapport spécial sur la manière dont la Société a veillé à réaliser les conditions d'agrément, en particulier :

- la réalisation de son but principal et l'affectation d'une partie des ressources annuelles à l'information et à la formation de ses membres, actuels et potentiels, ou du grand public.

Le descriptif des activités est repris dans le Rapport spécial lié à la réalisation du but social, les montants alloués à l'information et la formation de ses membres est évalués à 72.000 € incluant la location de salle, la fourniture de bureau, le déplacement des formateurs et chargés de missions, la communication à nos coopérateurs et au public et les frais de ressources humaines en charge de ces activités.

- la façon dont les dépenses relatives aux investissements, aux frais de fonctionnement et aux rémunérations concourent à la réalisation du but social de la Société.
Tous les investissements sont en relation directe et étroite avec le but social de la coopérative. Toutes les décisions du Conseil d'administration sont toujours orientées en vue de la réalisation de la finalité de la coopérative.

* * * * *

Le conseil d'administration vous demande de bien vouloir accorder la décharge à chaque administrateur d'EZ pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

Fait à Namur, le 23 avril 2024

Pour le Conseil d'administration,

Joseph FRANCOIS
Administrateur

Marc INSTALLÉ
Administrateur

Michel MAHIAT
Administrateur



Rapport de vérification des comptes de la SC Emissions Zéro
Rue Nanon 98 - 5000 Namur
Numéro d'entreprise BE0888.239.292

Ce jour 25 avril 2024, nous soussignés Julien Dinant et Patric Nardi avons procédé au contrôle des comptes du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 de la SC Emissions Zéro au siège de celle-ci au Mundo-N à 98 rue Nanon, 5000 Namur.

L'ensemble des pièces comptables nécessaires à cette vérification nous a été fournie par Madame Anne Wouters, directrice financière chez Emissions Zéro. Nous avons pu consulter lors de notre contrôle, le bilan en format papier et l'ensemble des fichiers comptables sous format numérique ainsi que les outils de type Excel qui sont développés par Anne Wouters dans le cadre de son travail.

Notre contrôle s'est principalement porté sur les points suivants : les amortissements, les valeurs disponibles, les créances commerciales, le chiffre d'affaires, les projets et investissements actuels et en gestation ainsi que l'ensemble des comptes de charge.

Il ressort de ceci que le bilan est conforme à toutes les pièces comptables mises à notre disposition et qu'il donne une image fiable de la société et rassurante pour l'avenir à la date de clôture des comptes.

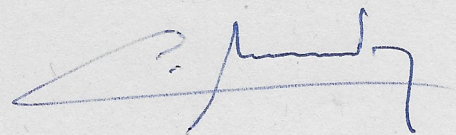
Nous formulerons cependant une remarque à l'adresse du bureau comptable Colina, lui demandant d'être plus cohérent quant à l'affectation des factures aux comptes de charges adéquats et de garder la même logique d'année en année. Cela facilitera le travail des vérificateurs aux comptes.

Les vérificateurs au compte :

Julien Dinant



Patrick Nardi



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **EMISSIONS ZERO**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Nanon

N° : 98

Boîte :

Code postal : 5000

Commune : Namur

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet : gtfincances@emissions-zero.coop

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0888.239.292

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

26-07-2013

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

KISIEL Alain

Administrateur
Boulevard de la Cense 47
1410 Waterloo
BELGIQUE

STAMATOUKOS Dimitris

Administrateur
rue Jules Destrée 52
6150 Anderlues
BELGIQUE

SCWARZBAUM Gaetan

Administrateur
Chaussée de Bruxelles 576
1410 Waterloo
BELGIQUE

FRANCOIS Joseph

Rue Gambremont 34
7830 Silly
BELGIQUE

GOSSIAUX Lucas

Administrateur
Rue de bure 14
5580 Rochefort
BELGIQUE

INSTALLE Marc

Rue de Ciergnon 18
5580 Rochefort
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE COLINA 0472997932 Rue des Bleuets 76 C 7160 Chapelle-lez-Herlaimont BELGIQUE	50355730	

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>6.217.892</u>	<u>4.713.361</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	22.108	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	955.971	1.060.938
Terrains et constructions		22	578.226	681.682
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	2.436	3.947
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	375.309	375.309
Immobilisations financières	6.1.3	28	5.239.813	3.652.423
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.419.349</u>	<u>1.234.178</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	268.851	466.140
Créances commerciales		40	49.816	34.803
Autres créances		41	219.035	431.337
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	950.521	558.461
Comptes de régularisation		490/1	199.977	209.577
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	7.637.241	5.947.538

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
	Disponible		10/15	6.644.702	4.930.511
	Indisponible		10/11	6.025.500	4.202.900
			110	6.025.500	4.202.900
			111		
Plus-values de réévaluation					
			12		
Réserves					
	Réserves indisponibles		13	345.990	405.859
	Réserves statutairement indisponibles		130/1	345.990	405.859
	Acquisition d'actions propres		1311	56.049	56.049
	Soutien financier		1312		
	Autres		1313		
	Réserves immunisées		1319	289.941	349.810
	Réserves disponibles		132		
			133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	273.212	321.753
Subsides en capital					
			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
			16		
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		160/5		
	Charges fiscales		160		
	Grosses réparations et gros entretien		161		
	Obligations environnementales		162		
	Autres risques et charges		163		
			164/5		
Impôts différés					
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	992.539	1.017.027
Dettes à plus d'un an	6.3	17	635.664	715.107
Dettes financières		170/4	635.664	715.107
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	295.664	355.107
Autres emprunts		174/0	340.000	360.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	356.875	296.098
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	89.437	98.616
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	67.108	18.352
Fournisseurs		440/4	67.108	18.352
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	65.958	38.904
Impôts		450/3	65.958	38.904
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	134.372	140.226
Comptes de régularisation		492/3		5.821
TOTAL DU PASSIF		10/49	7.637.241	5.947.538

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	40.279	37.017
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	2.563	
Chiffre d'affaires		70		142.782
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		105.766
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	16.525	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	106.315	106.230
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	971	868
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	60	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-83.592	-70.081
Produits financiers		6.4 75/76B	151.440	344.605
Produits financiers récurrents		75	151.440	344.605
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	17.666	6.978
Charges financières récurrentes		65	17.444	6.978
Charges financières non récurrentes		66B	222	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	50.181	267.547
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	3.164	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	47.018	267.547
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	47.018	267.547

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	368.770	412.523
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	47.018	267.547
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	321.753	144.976
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	59.869	38.910
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	273.212	321.753
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	155.427	129.680
Rémunération de l'apport	694	152.930	126.087
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697	2.497	3.593

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	
8029	22.108	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	22.108	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129		
(21)	22.108	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	1.431.646
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.348	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.432.994	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	370.708
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	106.315	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	477.023	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	955.971	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	3.652.423

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8365	1.587.390	
------	-----------	--

Cessions et retraits

8375		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8385		
--------------	--	--

Autres mutations

(+)/(-) 8386		
--------------	--	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8395	5.239.813	
------	-----------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8455P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8415		
------	--	--

Acquises de tiers

8425		
------	--	--

Annulées

8435		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8445		
--------------	--	--

Plus-values au terme de l'exercice

8455		
------	--	--

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8475		
------	--	--

Reprises

8485		
------	--	--

Acquises de tiers

8495		
------	--	--

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8515		
--------------	--	--

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525		
------	--	--

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8545		
--------------	--	--

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555		
------	--	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(28)	5.239.813	
------	-----------	--

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 89.437

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 278.397

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 357.267

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76	2.563	
(76A)	2.563	
(76B)		
66	282	
(66A)	60	
(66B)	222	
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de la SCRL "EMISSIONS ZERO"

Acté dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février 2012. Corrigé par CBB en accord avec AD.

1. Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés par tranche de 20% l'an.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements déjà effectués si pas neufs. La société ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs. Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR.

D'une manière générale, les charges suivantes, relatives à la construction des parcs éoliens, font également l'objet d'une activation dans la rubrique concernée:

- Frais de notaires (droit de superficie, hypothèque etc.);
- Frais de coordination sécurité et santé;
- Frais d'étude de raccordement au réseau (GRD);
- Frais de géomètres;
- Frais d'études pour les demandes de permis unique (études d'incidence environnementale, études radar, études avifaune, etc.);
- Frais pour la participation à des appels d'offres.

La durée de vie des immobilisations corporelles est limitée dans le temps compte tenu de la durée limitée de validité des permis uniques obtenus (20 ans).

Ces durées de vie se résument comme suit:

Immobilisations incorporelles

- Dépenses de développement 5 ans
- Etudes techniques et permis 10 ans

Immobilisations corporelles

- Frais accessoires sur achats de terrains 1 an : (Cf. proposition d. dans <http://www.ipcf.be/Index.asp?Idx=1457>)
- Matériel et outillage - éoliennes et accessoires: 15 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Autres max. 20 ans

3. Les immobilisations financières:

- Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition
- Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale
- Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4. Les créances commerciales et autres créances:

Les créances commerciales sont comptabilisées à la valeur nominale en euros. Elles feront l'objet chaque année d'une estimation prudente quant à leur recouvrabilité. Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

5. Les valeurs disponibles:

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

6. Les dettes:

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

7. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan.

La société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien,

- Une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place à concurrence de 5% du montant global de l'investissement (machines et frais accessoires) avec un minimum de 80 000,00 EUR par machine conformément à la réglementation de la Région Wallonne et ce par parts égales étalées sur 15 ans.

- Une provision pour couvrir le remplacement du générateur 12 ans après la mise en service de l'éolienne à concurrence de 1/12e du prix chaque année.

- Lors du démarrage de chaque parc éolien, les amortissements, la provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place et la provision pour grosses réparations et/ou gros entretiens des éoliennes débutent à partir du premier mois de production.

- Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
Brique de Terre 0684756652 Société coopérative à responsabilité limitée Place Try Colau 13 6042 Lodelinsart BELGIQUE	Parts nominatives	500	33,11		2022-06-30	EUR	142.600	-7.895
Cociter 0508727881 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	Parts nominatives	320	4,14		2021-12-31	EUR	1.405.000	50.092
Corenove 0699603986 Société coopérative à responsabilité limitée Parc Créalis Bâtiment Regain - Rue Phocas Lejeune 25 5032 Mazy BELGIQUE	Parts nominatives	198	26,79		2021-12-31	EUR	151.200	-11.942
EC FAUVILLERS 0765233988 Coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale, de droit public route de Longwy 120 6700 Arlon BELGIQUE	PARTS NOMINATIVES	420	14		2021-12-31	EUR	300.000	-24.670
Hydro-électricité Ourthe et Sambre 0715759634 Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Poirier 3 4570 Marchin BELGIQUE	Parts nominatives	300	25		2021-12-31	EUR	1.400.000	758.147

N°	0888239292	A-app 7.1						
Les Moulins du Haut Pays 0821754504 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de la Tourelle 53 7370 Dour BELGIQUE	Parts nominatives	499	49,95	2021-12-31	EUR	1.100.000	219.693	
MOULIN DU BOIS DE LA HUTTE 0781757345 Société privée à responsabilité limitée RUE NANON 98 5000 Namur BELGIQUE	PARTS NOMINATIVES	670	100					
Monceau Hydro 0635808373 Société anonyme Rue Nanon 98 5000 Namur BELGIQUE	Parts nominatives	375	37,5	2021-12-31	EUR	78.000	250.349	
Ochain Energie 0537734049 Société coopérative à responsabilité limitée Rue d'Abée 49 4557 Tinlot BELGIQUE	Parts nominatives	2.500	63,79	2022-06-30	EUR	1.268.740	83.409	

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **Relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.**

En notre qualité d'administrateurs de la coopérative Émissions Zéro, nous avons l'honneur de faire rapport à l'Assemblée générale ordinaire des coopérateurs d'EZ du 20 mai 2023 à la salle Paroissiale Saint Barthélémy [Rue Janson, 2A - 6182 SOUVRET], sur la gestion d'EZ au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 décembre 2022.

Commentaires sur les comptes annuels d'EZ (art. 3:6 du CSA)

Les comptes annuels d'EZ relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'EZ, compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ces comptes annuels, le conseil d'administration a appliqué les mêmes règles d'évaluation que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels des exercices antérieurs.

Les principaux postes des comptes annuels d'EZ sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

1. Compte de résultats

Le résultat d'exploitation fait apparaître, un bénéfice de 47.017,56 € :

- Le chiffre d'affaires réalisé sur cet exercice, s'élève à 225.223,56 € comprenant principalement : les frais de gestion d'Ochain Energie, les frais de développement de la SPV Moulin du Bois de la Hutte (éolienne Houdeng-Goegnies), les redevances et certificats verts des panneaux photovoltaïques d'Entra, de Courcelles et de Sparkoh.

Les charges d'exploitation de 308.815,85 € comprennent :

- o Les frais de fonctionnement pour 184.944,75 €,
- o Les rémunérations d'employés pour 16.525,34€,

- L'amortissement du programme de gestion des coopérateurs Addme, des installations photovoltaïques d'ENTRA, de Courcelles, ainsi que de Sparkoh pour 106.314,86 €,
- Les autres charges d'exploitation et les charges d'exploitation non récurrentes pour 1.030,90 € ;

Le **résultat financier** affiche un solde positif de 133.773,74 €.

Le **résultat courant avant impôts** fait ainsi apparaître, un bénéfice de 50.181,45 €

Résultat exceptionnel : il n'y a pas de produits et de charges exceptionnels.

Les régularisations d'impôts et le précompte mobilier sur les obligations s'élèvent à 3.163,89 €.

Le bénéfice net de l'exercice est de 47.017,56 €, ajouté au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 321.752,72 € donne un bénéfice à affecter de 368.770,28 €. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de voter pour un dividende de 3% ou de 2,5% ou de 2% au prorata temporis de l'année 2022.

Dès lors en fonction de la décision, l'affectation s'effectuera comme suit :

	Dividendes à 3%	Dividendes à 2,5%	Dividendes à 2%
Bénéfice cumulé	368.770,28	368.770,28	368.770,28
Prélèvements sur fonds spécifique	59.868,80	59.868,80	59.868,80
Dividendes n %	-152.929,91	-127.444,09	101.955,27
Bonus	- 2.497,36	-2.730,56	-2.961,64
Résultat à reporter	273.211,81	298.464,43	323.722,17

2. Bilan

Le **total du bilan** s'élève à 7.637.241,00 € au 31 décembre 2022, contre 5.947.538,34 € au 31 décembre 2021.

Cette augmentation de 1.689.702,66 € s'explique **notamment** comme suit :

- Une augmentation des immobilisations financières de 1.587.390,00 €. Principalement dû à la participation à la SPV du Moulin du Bois de la Hutte (éolienne d'Houdeng-Goegnies) et à notre participation à Seacoop. Les créances long terme diminuent car Energ'lttre, Monceau-hydro, Ochain, SPS, Bois d'Armelle vont effectuer des remboursements au plus tard dans l'année 2023.

- Une augmentation des actifs circulants de 185.171,84 € correspondant à une augmentation de la trésorerie de 392.060,40 €, une nette diminution des créances et le montant des dividendes et des intérêts perçus à régulariser durant l'année 2023 diminue de 9.600€.

Compensée au passif par :

- Une augmentation des capitaux propres de 1.822.600,00 €,
- Une diminution de 79.443,31 € des dettes à long terme et une diminution des dettes à court terme de 94.650,16 €.

Evolution des affaires d'EZ (art. 3 :6 du CSA.)

3. *Faits marquants de l'exercice écoulé*

Le Conseil d'administration signale que les événements marquants suivants sont survenus durant l'exercice écoulé : une levée de fonds pour l'éolienne du projet à Houdeng-Goegnies, la création de la SPV Moulin du bois de la Hutte qui exploitera cette éolienne, l'investissement dans le projet Seacoop.

Des dividendes faibles de MHP de 58.626,81 € et d'Ochain Energie 31.895,00 €.

La poursuite de la professionnalisation de certaines fonctions au sein de la coopérative et l'embauche d'un premier employé.

1. *Les administrateurs :*

Composition actuelle :

- FRANCOIS Joseph
- INSTALLE Marc
- SCHWARZBAUM Gaëtan
- STAMATOUKOS Dimitris
- KISIEL Alain
- GOSSIAUX Lucas

Description des principaux risques et incertitudes auxquels EZ est confrontée

Risques opérationnels

Emissions Zéro détient des sociétés de production, le risque est global sur toutes les activités d'EZ. Il y a un risque de non-retour sur investissement, de pertes et de dévaluation de la part, en cas de dévaluation des sociétés dans lesquels EZ a investi.

Il y a des risques sur les opérations sur toutes les unités de production directes et également sur les filiales. Ces risques peuvent être liés aux développements, à la production, à la distribution, aux ventes, aux infrastructures, aux permis, ...

Cela inclut les risques suivants :

- retard dans les délais de livraison, retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité, interruption du chantier par des événements extérieurs non-prévisibles, tout cela entraînant un retard au démarrage des opérations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires pour le projet en cours de développement.
- aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (par exemple: absence de vent, sécheresse) durant de nombreux mois.
- le changement de politique en matière d'octroi des certificats verts qui représentent une part non-négligeable dans la rentabilité des entreprises liées à EZ et par conséquent d'EZ.

Risques liés à l'évolution du marché et à la concurrence existante sur le marché concerné

A priori, EZ n'est exposée à aucun risque ou incertitude liés à la concurrence.
Par contre, à travers ses filiales ou les entreprises liées, EZ est exposée aux risques et à l'incertitude du marché de la vente de l'électricité.

Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière

Le conseil d'administration signale qu'à sa meilleure connaissance, il n'existe aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non-financière, qui donnerait un éclairage sur l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation d'EZ différent de celui reflété dans les comptes annuels et les commentaires qui s'y rattachent, notamment stipulés dans le présent rapport.

Evénements marquants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun évènement marquant n'est survenu après la clôture de l'exercice.

* * * * *

Le conseil d'administration vous demande de bien vouloir accorder la décharge à chaque administrateur d'EZ pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

Fait à Namur, le 27 avril 2023

Pour le Conseil d'administration,

Joseph FRANCOIS
Administrateur

Marc INSTALLÉ
Administrateur

Gaëtan SCHWARZBAUM
Administrateur

Rapport de vérification des comptes
de la SCRL Emissions Zéro

Rue Nanon, 8 – 5000 NAMUR
N° d'entreprise BE 0888.239.292

Conformément à la mission qui m'a été confiée lors de l'assemblée générale du 14 mai 2022, j'ai procédé à la vérification des comptes de la société pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2022 et se clôturant le 31 décembre 2022.

J'ai eu accès aux factures, journaux, historiques, balances et confirmation des soldes des derniers extraits de comptes bancaires.

La directrice financière Anne WOUTERS a clôturé les comptes avec le bureau comptable COLINA et a répondu clairement à mes questions.

Mon contrôle et les éclaircissements demandés se sont principalement portés sur les points suivants : les amortissements, les valeurs disponibles, les créances commerciales, le chiffre d'affaires, les projets et investissements actuels et en gestation.

A l'actif, le total s'élève à 7.637.241,00€. Cette forte augmentation provient des souscriptions de cette année - 1.877.720,00€ - pour l'éolienne MBH de d'Houdeng-Goegnies. Les amortissements se poursuivent au même rythme que lors des exercices précédents. Les cautionnements ne varient pas.

Pour le compte de résultat, le chiffre d'affaires - 222.817,28€ - a augmenté de 57 % par rapport à l'exercice précédent et les charges de 45%. Il se solde par une perte d'exploitation de 83.592,29€, bien compensée par les produits financiers qui permettent de dégager un bénéfice final de 47.017,56€. Les valeurs disponibles de 950.521,19€ permettent d'attendre sereinement les prochains retours sur investissement.

Il ressort de ceci que le bilan est conforme à toutes les pièces comptables en ma possession et qu'il donne une image fiable de la société et rassurante pour l'avenir à la date de clôture des comptes.

Le vérificateur aux comptes :

Michel MAHIAT.